

Privilège—M. Manly

basse, la qualité du produit, la technologie utilisée et la date de livraison. Je puis assurer au député que notre décision se fondera sur tous ces facteurs.

M. Gauthier: Et sur le plus grand nombre de voix!

LE CHOIX D'UN NÉGOCIATEUR À TITRE DE FOURNISSEUR EXCLUSIF—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À UN MINISTRE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Il y a quelques jours, le ministre des Forêts du Nouveau-Brunswick a déclaré à la télévision que le chantier naval de Saint-Jean avait été choisi comme négociateur à titre de fournisseur exclusif. Qu'entend-on par là?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, tel que je l'ai annoncé, plusieurs propositions sont actuellement en train d'être évaluées et examinées par le Cabinet. Lorsqu'une décision sera rendue, quant au «contracteur» principal et au «sous-contracteur» advenant le cas, la décision sera annoncée.

* * *

[Traduction]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LA VENTE DE LA BANQUE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE RÔLE DU MINISTÈRE DES FINANCES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances et porte sur le cadeau fiscal qu'il a offert à la Banque de Hongkong. Compte tenu du témoignage donné hier par M. Stanley Hartt, le ministre peut-il nous dire pourquoi le sous-ministre des Finances a organisé, entre les représentants de la Banque de Hongkong et ceux du ministère du Revenu national, une réunion dont le seul but, l'évitement fiscal, avait assurément été deviné par tous?

Pourquoi le ministère des Finances s'en est-il chargé puisqu'il ne comptait pas accorder de dégrèvement fiscal de 200 millions, gracieuseté des contribuables du Canada? Je voudrais cette fois des précisions plutôt que des circonlocutions.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la seule circonlocution entendue à ce sujet, c'est assurément l'accusation d'évasion fiscale. N'importe quel Canadien, je le répète, à moins que le député ne veuille apporter des changements à ce sujet, peut demander une décision anticipée au ministère du Revenu national. Le sous-ministre des Finances a donné le numéro à composer pour se renseigner; mais il n'a pas assisté à la fameuse réunion à l'issue de laquelle nous avons réussi à sauvegarder 1 500 emplois et à conserver une institution financière régionale.

M. le Président: Je dois informer le député que la période des questions vient de prendre fin. Je donne la parole au député de Cowichan—Malahat—Les Îles pour soulever la question de privilège.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ENVOI À TOUS LES DÉPUTÉS DE L'ÉTUDE SUR LA SÉCURITÉ DES BATEAUX DE PÊCHE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais vous soumettre un problème qui porte atteinte à mes privilèges de député et m'empêche de jouer mon rôle auprès de mes électeurs.

Venant d'une localité côtière, je m'intéresse énormément à la sécurité des pêcheurs et de leurs familles, de même que mes collègues de mon parti, y compris le député de Comox—Powell River (M. Skelly), le député de Skeena (M. Fulton) et la députée de New Westminster—Coquitlam (M^{me} Jewett) qui ont tous soulevé la question de la sécurité des bateaux de pêche en exhortant le gouvernement à intervenir.

Le lundi 2 novembre, le ministre des Transports (M. Crosbie) a écrit aux députés progressistes conservateurs dont les circonscriptions sont touchées par la politique de transport maritime. Il leur disait, dans sa lettre, que les principales conclusions d'une étude de la garde côtière portant sur la sécurité des bateaux de pêche seraient publiées hier, le 3 novembre. La lettre du ministre a été envoyée par erreur au député de Comox-Powell River et était accompagnée d'une trousse d'information constituée par la garde côtière à l'intention des députés. Les autres députés des circonscriptions côtières ne l'ont pas reçue, y compris le député de Skeena et moi-même, qui avons nos bureaux au même étage du même bâtiment que le député de Comox-Powell River.

La question que le député de Fraser Valley-Est (M. Belsher) a posée, hier, au ministre des Transports, se fondait sur cette lettre. J'estime que le ministre des Transports exploite la sécurité des pêcheurs à des fins politiques.

Monsieur le Président, je vous demande d'étudier la question et d'examiner la lettre et, si la question de privilège vous paraît fondée, je suis prêt à proposer la motion voulue pour que la question soit renvoyée au comité compétent.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense qu'en toute bonne foi le député devrait retirer ses allégations à l'endroit du ministre des Transports (M. Crosbie) qu'il accuse d'exploiter la sécurité des pêcheurs à des fins politiques.

Des voix: Oh, oh!

M. Thacker: Il devrait se rétracter. Cette accusation n'est aucunement méritée.

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, au député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) qui insinue que j'ai reçu de la documentation avant les autres, je donne l'assurance que cette documentation est arrivée à mon bureau dans le courrier de ce matin. Il m'intéressait de savoir quelle documentation allait être distribuée, mais je ne l'ai pas vue avant ce matin.